



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'INDUSTRIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Paris, le 16 janvier 2023

N°515

Roland LESCURE annonce un soutien de 120 millions d'euros au projet de décarbonation du site Chaux et Dolomies du Boulonnais du groupe Lhoist, à Réty (Pas de Calais), dans le cadre du Fonds d'Innovation européen.

Le groupe Lhoist est l'un des leaders mondiaux de la production de chaux, chaux dolomitique et autres minéraux. Basé en Belgique, le groupe compte 6400 employés et réalise un chiffre d'affaires annuel de 2,2 milliard d'euros. En France, le groupe Lhoist dispose de 12 sites de production de chaux.

Le site de Chaux et Dolomies du Boulonnais (CDB), basé à Réty, construit en 1962, dispose d'une capacité de production de 710 Kt/an, et emploie 72 salariés. L'usine produit de la chaux vive, par cuisson de pierre calcaire. Ses principaux marchés sont la sidérurgie (site d'ArcelorMittal Dunkerque notamment), l'industrie papetière, le BTP, l'environnement et l'agriculture.

Le site de Réty est emblématique de la stratégie de décarbonation portée par le groupe Lhoist en France, avec le soutien de l'Etat. Non seulement ce site porte trois projets permettant la substitution de 74% des combustibles fossiles par de la biomasse, permettant ainsi une économie de 100 KtCO₂/an, mais il est surtout pionnier dans la capture et le stockage de CO₂.

La capture de carbone est essentielle à la décarbonation de la production de chaux vive, puisque la cuisson de calcaire, même à partir de biomasse, émet d'importantes quantités de dioxyde de carbone, et qu'il n'existe à ce jour aucune alternative technologique pour la production de chaux.

Le projet porté par Lhoist, en association avec Air Liquide, vise à capter et purifier 94% du CO₂ provenant des fours à chaux de l'usine de Réty grâce à la technologie innovante *Cryocap Flue Gas* d'Air Liquide, dont ce sera la première utilisation en France. La mise en route des installations de captage de CO₂ est prévue pour 2028.

Le CO2 capté serait ensuite transporté par pipeline vers une plateforme multimodale d'exportation de CO2 en cours de développement à Dunkerque dans le cadre du projet de « Zone Industrielle Bas Carbone », puis expédié pour être stocké géologiquement en Mer du Nord dans le cadre du projet D'Artagnan, qui a reçu le label PCI (Projet d'Intérêt Commun) de la Commission européenne.

Dans le cadre de ce projet, Lhoist et Air Liquide ont soumis en février 2022 une demande de financement auprès du programme européen « Fonds d'Innovation ». Le ministre annonce, en lien avec la Commission Européenne, la sélection du projet et de 16 autres projets européens, parmi 139 dossiers de candidature déposés.

Le « Fonds d'Innovation » est un appel à projets très compétitif au niveau européen, il constitue un outil majeur d'accompagnement de la transition écologique de l'industrie européenne. Le site de Lhoist est le second site français à bénéficier de ce dispositif, après le site cimentier d'Eqiom, à Lumbres (62), lui aussi porteur d'un projet de capture de CO2, lauréat en 2021.

Roland Lescure a déclaré : *« Je salue le succès du projet porté par Lhoist et Air Liquide, lauréat du Fonds d'Innovation Européen, qui démontre l'excellence de l'industrie française pour les technologies de décarbonation. La Présidence Française de l'Union en 2022 a permis de renforcer significativement les moyens du Fonds d'Innovation grâce au succès au paquet législatif « FitFor55 » dont la France a fait une priorité. Il est important de rappeler que l'Union Européenne est un acteur essentiel pour la transition écologique de nos économies, qui, aux côtés de l'Etat, soutient et encourage la décarbonation de l'industrie.»*